



APPEL D'OFFRES

Recrutement d'une entreprise spécialisée à la réalisation clé en main de trois (3) forages positifs à énergie solaire dans des écoles de la Wilaya du Tagant, incluant les études géophysiques, la foration, les analyses de laboratoire, l'équipement, les essais de pompage et la construction des superstructures

Emis par : Counterpart International

Date d'émission :	2 mars, 2026
Numéro de la demande de offres :	CI-MGD-RFQ forages Tagant/2026
Intitulé de la demande de offres :	«Recrutement d'une entreprise spécialisée à la réalisation clé en main de trois (3) forages positifs à énergie solaire dans des écoles de la Wilaya du Tagant, incluant les études géophysiques, la foration, les analyses de laboratoire, l'équipement, les essais de pompage et la construction des superstructures »
Délai pour poser des questions :	6 mars, 2026 à 16 heure de Nouakchott
Délai fixé pour les réponses :	9 mars 2026 à 16 heure de Nouakchott
Date de clôture de réception des offres	11 mars, 2026 à 15 heure de Nouakchott
Soumettre les questions à :	procurement.mauritania@counterpart.org
Soumettre les offres financières sous plis fermés à :	Counterpart International, lot 254 Tivragezyna Nouakchott Mauritanie
Soumettre les offres techniques à :	procurement.mauritania@counterpart.org (ou dans une clé usb)

Introduction

Counterpart international est une organisation américaine non- gouvernemental intervenant dans le secteur du développement international et travaille en étroite collaboration avec des individus, des organisations et des réseaux du monde entier qui se sont engagés à créer le bien social. Counterpart International, à travers ses partenaires, œuvre pour une gouvernance plus ouverte et plus participative, l'accès des communautés à l'éducation, la protection des ressources naturelles, la résilience aux changements climatiques et l'amélioration des moyens de subsistance. Counterpart met actuellement en œuvre des programmes dans 22 pays et emploie près de 1000 personnes dans le monde.

En Mauritanie, Counterpart et ses partenaires mettent en œuvre un programme quinquennal financé par USDA. Ce programme vise à aider le gouvernement mauritanien à lutter contre la faim, à améliorer la santé et à renforcer le système d'enseignement fondamental par le biais d'un programme d'alimentation scolaire. Le programme est mis en œuvre dans trois régions (Brakna, Gorgol et Tagant), et bénéficie à plus de 92.300 élèves et plus de 1.790 enseignants de 299 écoles fondamentales.

Dans ce cadre Counterpart contribue à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les écoles ciblées. Un axe majeur de cette amélioration est le renforcement des capacités pédagogiques des enseignants. Le système actuel nécessite d'être complété par un mécanisme structuré de coaching et de mentorat pour assurer un accompagnement continu, ciblé et basé sur les besoins réels des enseignants.



Ainsi, Counterpart souhaite recruter une entreprise spécialisée pour la réalisation clé en main de trois (3) forages positifs à énergie solaire situées dans les communes de **Boubacar Ben Amer, Lahsera et Soudoud**, dans la Wilaya du **Tagant**. **Le travail inclut** les études géophysiques, la foration, les analyses de laboratoire, l'équipement, les essais de pompage et la construction des superstructures.

ARTICLE 1. OBJET

Cet appel d'offres concerne la réalisation clé en main de trois (3) forages positifs à énergie solaire dans des écoles de la Wilaya du Tagant, incluant les études géophysiques, la foration, les analyses de laboratoire, l'équipement, les essais de pompage et la construction des superstructures.

Le présent marché est constitué d'un lot unique et indivisible couvrant l'ensemble des sites. L'entreprise soumissionnaire devra obligatoirement présenter une offre pour la totalité des prestations et des sites concernés. Aucune attribution partielle ne sera effectuée

NB : Toutes les descriptions techniques de l'appel d'offres sont décrites dans le document complet de l'appel d'offres. Par ailleurs, la visite des lieux pour identifier les sites nécessaires à l'étude est obligatoire.

LOCALISATION DU PROJET

N	Wilaya	Département	Commune	Ecole
1	Tagant	Tidjikja	BB Amer	EI Wihde
2	Tagant	Tidjikja	Lahsera	EI Vouj
3	Tagant	Moudjeria	Soudoud	Kahmeit

ARTICLE 2. SOUMISSIONNAIRES ADMIS A CONCOURIR

Seules les sociétés, en règles avec la loi sont admises à concourir au présent appel d'offres.

Counterpart se réserve tout de même le droit de vérifier que les soumissionnaires ont les capacités juridiques, techniques et financières garantissant la bonne exécution des prestations demandées, en particulier la disponibilité du matériel nécessaire (cf. liste ci-dessous).

Les soumissionnaires doivent présenter aussi dans leur offre technique

- le chiffre d'affaires annuel total réalisé au cours de chacune des trois dernières années ;
- un personnel technique comprenant notamment :
 - Un chef de projet hydrogéologue ayant au moins une expérience de 10 ans et les qualifications nécessaires pour mener à bien la mission qui lui sera confiée ;
 - Un géophysicien ayant au moins une expérience de 10 ans et les qualifications nécessaires pour mener à bien la mission qui lui sera confiée ;
 - Un (1) conducteur des travaux génie civil et hydraulique (bac+2) d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans la même fonction, avec une bonne capacité en gestion des logistiques, en encadrement technique de



son équipe sur la construction des ouvrages du génie civil et en installation d'équipement hydraulique et solaires,

- Un (1) électricien ou électromécanique d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans la même fonction, avec une bonne capacité en gestion des logistiques, en encadrement technique de son équipe sur l'installation des équipements solaires et immersion, installation et raccordement des pompes.
- Foreur ayant au moins 10 ans d'expérience dans des travaux similaires ;
- Un technicien des essais de pompes ;
- Des ouvriers qualifiés

ARTICLE 3. COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les entreprises intéressées peuvent obtenir une copie complète de l'Appel d'Offres en envoyant un courriel à procurement.mauritania@counterpart.org. Counterpart transmettra aussi une copie par courriel aux soumissionnaires intéressés qui peuvent consulter le document complet au bureau de Nouakchott tous les jours ouvrables de 9h à 16h sauf le vendredi de 9h à 12h.

Le dossier de la Consultation comprend les documents suivants :

- Avis d'Appel d'offres ;
- Instructions aux Soumissionnaires ;
- Modèle de soumission ; Modèles de Formulaire
- Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (CBPU) ;
- Cadre du Devis Estimatif et Quantitatif (CDEQ) ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier de Prescriptions Techniques (CPT)

ARTICLE 4 : PREPARATION DES OFFRES

4.1 : Unité monétaire

L'unité monétaire pour l'exécution du marché objet du présent appel d'offres est la monnaie Mauritanienne en vigueur : Ouguiyas (MRU).

4.2 : Langue des offres

Tous les documents concernant l'Appel d'offre ainsi que les correspondances échangées avec Counterpart international Mauritanie seront rédigés en langue française.

ARTICLE 5. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si, durant la préparation des offres par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.



ARTICLE 6. DELAI D'EXECUTION

Le délai fixé pour les travaux est **de 3 mois au maximum**. Tout soumissionnaire qui proposera un délai supérieur verra son offre rejetée. Le soumissionnaire doit justifier la capacité technique (vitesse d'avancement, disponibilité du matériel et démarrage immédiat des travaux) de respecter ce délai.

ARTICLE 7. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE LA SOUMISSION

L'offre présentée par le candidat comprendra sous peine de nullité :

a) La lettre de soumission conforme au modèle (en annexe de la présente consultation) complétée, datée, signée et accompagnée d'une procuration écrite du signataire de l'offre pour engager le soumissionnaire ;

b) Les attestations administratives en cours de validité établies dans les formes réglementaires par les directeurs des institutions suivantes :

- la CNSS
- les Impôts
- le Travail
- la BCM
- le Trésor.

d) Le bordereau des prix unitaires complété dans sa totalité, signé et paraphé ;

e) Le devis estimatif et quantitatif complété, signé et paraphé ;

f) Une Offre technique comprenant les renseignements suivants :

- Le chiffre d'affaires annuel total réalisé au cours de chacune des trois dernières années ;
- Fournir les références relatives à l'exécution, en qualité d'entrepreneur principal, de marchés similaires en nature et en envergure au cours des dernières années, en précisant les montants, délais d'exécution, maîtres d'ouvrage et attestations de bonne fin. Indiquer également les autres marchés en cours d'exécution.
-
- Les attestations des maîtres d'ouvrages de marchés exécutés par le soumissionnaire prouvant que ledit soumissionnaire a mené dans des conditions satisfaisantes des opérations comparables ;
- Les listes et années de mise en service de matériels et équipements disponibles pour la réalisation du marché ;
- Un planning général des travaux établi de manière à respecter les délais contractuels ;
- L'organigramme du personnel chargé de l'administration et de l'exécution du marché sur le chantier et au siège en présentant les qualifications et l'expérience de chacun accompagné des CV et des copies des diplômes obtenus ;
- Une description de la méthodologie envisagée pour l'exécution des travaux depuis la phase initiale à la réception des forages;



ARTICLE 8. PRESENTATION DES OFFRES ET SIGNATURE

Le soumissionnaire établira un original et deux (02) copies des documents constitutifs de l'offre. En cas de divergences entre l'original et les copies, l'original fera foi.

L'original et toutes les copies de l'offre seront dactylographiés ou écrits à l'encre indélébile. Ils seront signés par une ou plusieurs personnes dûment habilitées. Toutes les pages de l'offre comprenant des surcharges ou des changements seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

Le soumissionnaire cachettera l'original et chaque copie de l'offre en portant la mention « ORIGINAL » et « COPIE », selon le cas.

Les soumissions seront présentées sous deux enveloppes :

1ère enveloppe fermée : offre financière ;

2ème enveloppe fermée : contiendra les enveloppes 1 e et portera UNIQUEMENT la mention suivante :

« A Monsieur le Représentant Counterpart International Mauritanie »

et ne porteront que l'identification suivante :

« Recrutement d'entreprise pour la réalisation clé en main de trois (3) forages positifs à énergie solaire dans des écoles de la Wilaya du Tagant, incluant les études géophysiques, la foration, les analyses de laboratoire, l'équipement, les essais de pompage et la construction des superstructures»

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE LA COMMISSION DES MARCHES ».

**ARTICLE 9. VALIDITE DES OFFRES**

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours.

ARTICLE 10. DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Counterpart International doit recevoir les offres, au plus tard le **11 mars 2026 à 15 heures locales**.

ARTICLE 11. OUVERTURE DES PLIS

La Commission ouvrira les plis en séance publique en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture.

ARTICLE 12. EXAMEN DES OFFRES ET DETERMINATION DE LA CONFORMITE

Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la commission vérifiera que chaque offre répond aux exigences suivantes :

- Conformité de signature ;
- Garanties requises ;
- Conformité pour l'essentiel aux conditions exigées ;
- Présentation des pièces demandées à l'Article 14.

La Commission se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute modification ou divergence par rapport aux conditions requises par les documents d'Appel d'Offres. Elle peut également corriger les erreurs de calculs éventuelles et rectifier l'offre en conséquence.

ARTICLE 13. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

L'évaluation et la comparaison ne concerneront que les offres déclarées recevables.

L'analyse et l'évaluation des offres se feront sur la base des critères de qualifications suivants :

1. Références techniques

- Liste des références;
- Attestations de bonne exécution pour travaux similaires.

2. Expérience et qualification du personnel

No.	Position	Expérience globale en travaux (années)	Expérience dans des travaux similaires
-----	----------	--	--



			(années)
1	Directeur/rice des travaux Ingénieur Hydrogéologue,	10	5
2	Un géophysicien.ne	10	5
3	Un conducteur/rice des travaux génie civil et hydraulique (bac+2) d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans la même fonction, avec une bonne capacité en gestion des logistiques, en encadrement technique de son équipe sur la construction des ouvrages du génie civil et en installation d'équipement hydraulique et solaires,	5	5
4	Un électricien/ne ou électromécanique d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans la même fonction, avec une bonne capacité en gestion des logistiques, en encadrement technique de son équipe sur l'installation des équipements solaires et immersion , installation et raccordement des pompes.	5	5
5	Un/une maître- foreurs spécialisés en techniques de forage d'eau -	15	10
6	Deux Aides-foreurs : Techniciens,nes en forages d'eau	10	5
7	Un Mécanicien/ne Diéséliste	5	5
8	Un Technicien/ne de pompage	5	5

3. Matériel :

La disponibilité et l'adéquation du matériel nécessaire pour la réalisation des travaux conformément au planning d'exécution seront vérifiées par Counterpart International. En tout état de cause, l'Entrepreneur est tenu de disposer du matériel nécessaire et en bon état de fonctionnement pour la mission, il doit fournir la liste complète du matériel mis à disposition et préciser l'année de mise en service. Au minimum, il devra être en possession du matériel suivant (dont Counterpart International vérifiera au préalable la disponibilité) :

No.	Type et caractéristiques du matériel	Nombre minimum requis
1	Un résistivimètre électrique et un instrument électromagnétique (EM) pour l'étude géophysique	1
2	Sondeuse mixte (Rotary-MFT), en très bon état capable de forer jusqu'à 250m en MFT au diamètre de 10''	1
3	Camion grue	1
	Compresseur 25 bars + accessoires en bon état	



	Un atelier de pompage indépendant complet (groupe électrogène, pompes immergées de 4'' (7.5kva, 5.5 kva), matériels de levage, tubage d'exhaure etc.....	1
4	Groupe électrogène	1
6	Poste de Soudure	1
7	Une voiture de Liaison type Pick UP	1
8	Matériel de consommables en annexe*	Lot
9	Un lot de coffrage	lot

*Un lot de matériels consommables comprenant au minimum :

- 750 mètres linéaires de tubage PVC plein, diamètre 6'' ;
- 150 mètres linéaires de tubage PVC crépine, diamètre 6'' ;
- Ciment
- Gravier
- des tricônes neufs de diamètre 12'' ¹/₄ et 17'' ³/₈ et des taillants neufs en 8'' ¹/₂ et 6'' ¹/₂
- des longueurs de tubage provisoire de diamètres 10'' ¹/₄ ;
- du ciment, de la boue biodégradable, de l'héxamétophosphate etc.

4. **Méthodologie et programme de travail**

- Méthodologie
- Planning des travaux

La Commission d'évaluation peut demander à un soumissionnaire des explications écrites dans le cas où elle le jugera nécessaire.

L'entreprise gagnante sera choisie pour sa conformité selon les critères suivants :

Critères	Scores
Références techniques	20
Expérience et qualification du personnel	20
Matériel	15
Méthodologie et programme de travail	20
Offre financière en MRU HTVA	25
TOTAL	100

ARTICLE 14. ATTRIBUTION DU MARCHE

l'Entreprise soumissionnaire doit démontrer la disponibilité du personnel et matériel de foration



nécessaire à la réalisation des travaux et confirmer son engagement à se déplacer sur le site au moment qui lui sera précisé par Counterpart International.

A cet effet, une visite sera effectuée par Counterpart International au siège de l'Entreprise pour constater l'existence et l'état du matériel nécessaire à la réalisation des travaux.

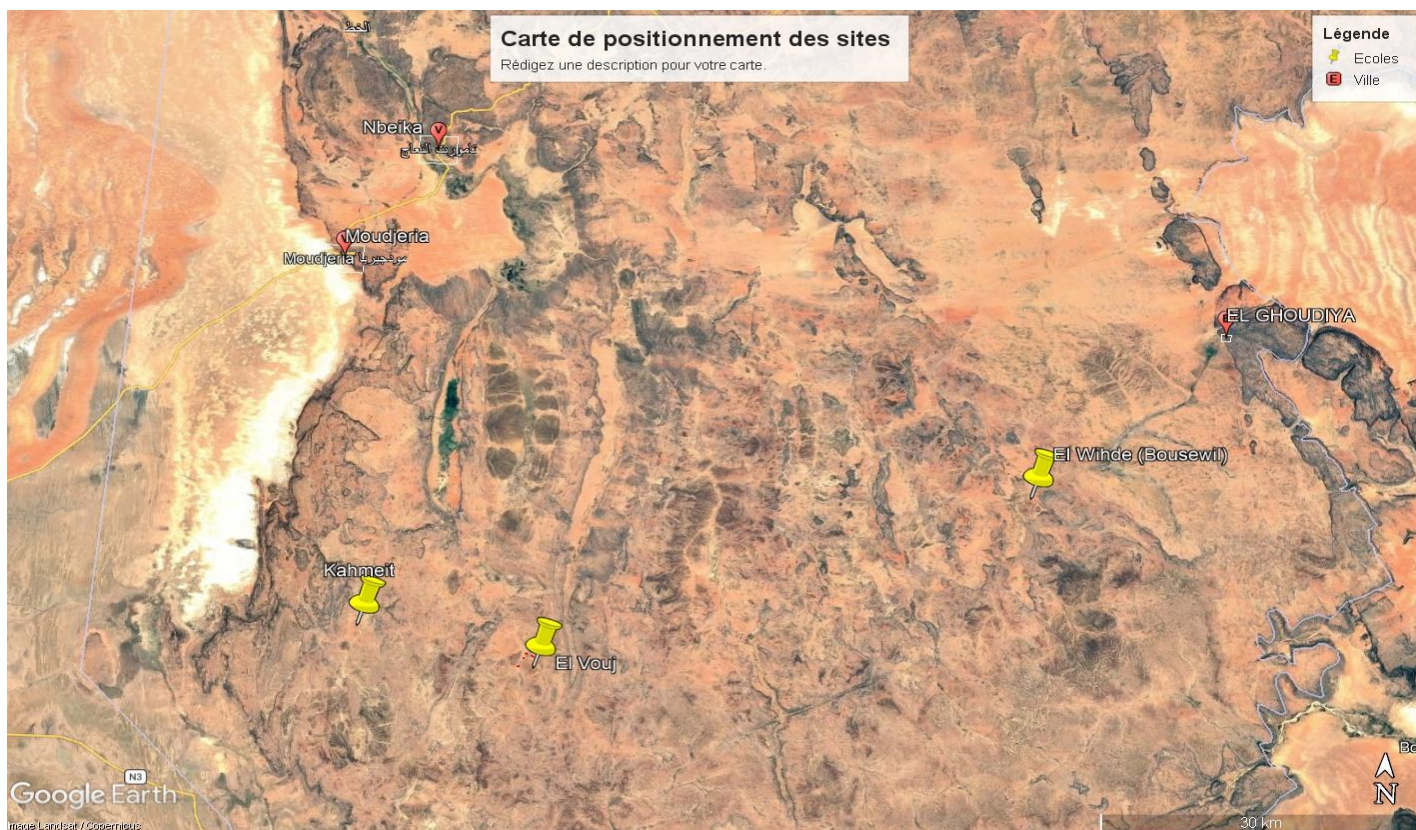
La Commission attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre est jugée conforme pour l'essentiel aux documents de la consultation, sous réserve que le montant proposé entre dans l'enveloppe budgétaire disponible.

SPECIFICATIONS DES TRAVAUX

Partie 1: Dispositions Générales

ARTICLE 1. OBJET DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Le présent CPT a pour objet de préciser les caractéristiques techniques et les conditions de mise en œuvre par les entreprises attributaires des marchés des études géophysiques, de travaux de réalisation de 3 forages de d'exploitations et 3 mini AEP dans 03 localités pour alimenter en eau potable les 03 écoles dans la wilaya de Tagant





N	Wilaya	Mouqatta	Commune	Ecole	XDD	YDD
1	Tagant	Tidjikja	BB Amer	EI Wihde	-11.722150°	17.682040°
2	Tagant	Tidjikja	Lahsera	El Vouj	-12.149250°	17.511290°
3	Tagant	Moudjeria	Soudoud	Kahmeit	-12.304707°	17.544420°



ARTICLE 2. NATURE DES TRAVAUX

Les travaux portent sur la réalisation :

- Etudes géophysiques,
- La réalisation de (3) forages positifs d'exploitation. Au niveau des sites de Kahmeit, El Vouj, El Wihda. Chaque forage positif doit être capable de fournir un débit d'exploitation acceptable (5m³/h)
- Le débit moyen ciblé est de (5m³/h)
- Analyse de l'eau avec attestation de consommation humaine de l'eau
- Réalisation de Trois (03) mini réseaux d'adduction d'eau potable :
 - Équipement du forage au niveau de chaque localité par un système d'exhaure solaire (pompe immergée "Lorentz ou Grundfoss", panneaux solaires, clôture et accessoires y compris toutes sujétions)
 - Fourniture et installation d'une clôture grillagée conformément aux plans d'exécution y compris travaux de peinture.
 - Construction de 03 châteaux d'eau en béton armé de 5 m³ de volume surélevé de 6 mètres y compris équipements et toutes suggestions
 - Fourniture et pose des conduites en PEHD de diamètre 90-63 y compris accessoires de réseaux (vannes de sectionnement) et traversée de cours d'eau
 - Construction des bornes fontaines à 04 robinets conformément aux plans d'exécution
- Formation des comités villageoise sur la gestion de min AEP



ARTICLE 3. RESPONSABILITES DE L'ENTREPRENEUR

La fourniture des matériaux, matériels et équipements et leur mise en œuvre sont de l'essence même de la profession d'entrepreneur ; ce dernier est le seul responsable du désordre pouvant résulter de l'une ou de l'autre cause, sans pouvoir se décharger au préjudice du maître d'œuvre de tout ou partie de cette responsabilité.

L'Entrepreneur est le seul responsable de la sécurité sur le chantier. A cet effet il doit prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter tout dommage ou préjudice aux personnes du chantier ou à des tiers. Il sera tenu responsable pour indemniser tout dommage ou dégâts à des tiers.

ARTICLE 4. SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Le Maître d'œuvre délégué chargé par **Counterpart International** de diriger et contrôler les travaux est un Consultant Hydrogéologue.

Il sera désigné dans ce qui suit par « l'Ingénieur » ou « le contrôleur »

- Il s'assurera que l'Entreprise a bien mis à disposition sur les chantiers tous les moyens nécessaires tant en personnel qu'en matériel, pour l'exécution des travaux dans les règles de l'art, y compris le matériel de soufflage et de pompage pour les essais de paliers et de nappe.
- Il s'assurera que l'Entreprise a bien mis à sa disposition un carnet de chantier sur chaque chantier, sur lequel seront notés quotidiennement et chronologiquement toutes les opérations exécutées, les quantités.
- Il contrôlera les travaux de l'ensemble du chantier pendant toute la durée du contrat.
- Il programmera en concertation avec la commune le calendrier des réunions de chantier.

Les réserves éventuelles de la part du Contrôleur et de l'Entreprise en cours de travaux seront notées de façon détaillée sur le carnet de chantier.

L'Entreprise doit permettre au contrôleur et à toute personne autorisée par le maître d'ouvrage d'accéder au chantier à tout moment et à tout emplacement.

ARTICLE 5. AGREMENT DES MATERIAUX

L'entrepreneur dressera et soumettra au maître d'ouvrage pour approbation au moins cinq (5) jours avant le commencement des travaux, les spécifications de matériaux et fournitures qu'il compte mettre en œuvre pour l'exécution du marché (tubes PVC, graviers, etc....)

Les approbations données par le maître d'ouvrage ne réduisent en rien la responsabilité de l'entrepreneur, celui-ci ne pourra se prévaloir d'aucune erreur pour dégager sa responsabilité.

ARTICLE 6. ORGANISATION DES CHANTIERS

L'entrepreneur fournira et établira à ses frais, sous son entière responsabilité les matériels et engins de toutes natures nécessaires à l'exécution complète des travaux.



L'entrepreneur se conformera aux conditions que certaines administrations (DHA, Autorité locale, Mairie) jugeraient nécessaires, en vue de la sécurité, et devra aviser les autorités et services intéressés avant tout commencement d'exécution de tout ou partie de ses chantiers.

ARTICLE 7. STOCKAGE DE MATERIELS ET FOURNITURES

L'entrepreneur recherchera sous sa propre responsabilité et à ses frais les terrains adéquats qui lui seront nécessaires pour le stockage des matériels et fournitures pendant la durée nécessaire à la réalisation des travaux. Les frais d'aménagement et autres seront également à sa charge.

ARTICLE 8. DECISIONS EXCEPTIONNELLES

Pour toute décision à caractère particulièrement exceptionnel (arrêt des travaux, modification de programme, réalisation d'une opération non prévue dans le marché, essai de contrôle de malfaçon, etc.) pouvant avoir des incidences techniques et/ou financières sur le marché et nécessitant un ordre de service, l'Entreprise devra demander impérativement un accord préalable du maître d'ouvrage.

ARTICLE 9. IMPLANTATION DES FORAGES

L'implantation géophysique des forages est sous la responsabilité de l'Entrepreneur.

Les forages à réaliser auront une profondeur maximale de **150 ml** par forage, avec une hypothèse de **4 forages de d'essai par localité**.

Les forages doivent être situés au sein des cours d'établissements scolaires ou dans un rayon de 2 kilomètres autour de ceux-ci.

Avant le démarrage des travaux, l'Entrepreneur est tenu de présenter à l'Ingénieur les bornes repères matérialisant l'emplacement exact des forages prévus. Ces bornes devront être relevées par rapport aux points de référence existants.

À l'issue de cette présentation, un procès-verbal de reconnaissance et d'implantation sera établi par l'Ingénieur. Ce document devra être signé conjointement par l'Entrepreneur et l'Ingénieur pour acter l'accord sur les emplacements.

ARTICLE 10. CONTROLES DE QUALITE

Aucun matériel ni matériau ne pourra être mis en œuvre avant d'avoir été vérifié et reçu par le Contrôleur. Les approvisionnements sur le chantier n'auront lieu qu'après autorisation du Contrôleur. Les matériaux refusés sur le chantier seront immédiatement enlevés du chantier par l'Entreprise et à ses frais.

Le Contrôleur vérifiera le travail de l'Entreprise et devra lui notifier les malfaçons qu'il mettra en évidence. Ces vérifications ne doivent pas affecter les responsabilités de l'Entreprise.

ARTICLE 11. VERIFICATION DES DECOMPTES DE L'ENTREPRISE

Le marché est forfaitaire. Le décompte définitif est arrêté conformément aux conditions de paiement prévues au contrat.



Partie 2: Description des travaux

ARTICLE 12. CONSISTANCE DES TRAVAUX A REALISER

Les travaux consistent en la réalisation d'études géophysiques ,trois forages d'exploitation positifs, d'abalyse de l'eau et de trois mini AEP destinés à l'alimentation en eau potable des écoles situées dans cinq localités de la Wilaya du Tagant.

ARTICLE 13. MODE D'EXECUTION DES FORAGES

La zone d'exécution du projet se situe dans le bassin de Taoudenni, caractérisée par des conditions hydrogéologiques difficiles avec des aquifères fissurés dans les grès ordoviciens. Ces formations ne deviennent productives que sous conditions spécifiques d'altération, de fracturation et de proximité avec les zones de recharge, ce qui explique un taux de succès variable entre 35% et 55% selon les secteurs. Compte tenu de ces contraintes géologiques, la réalisation des forages nécessitera l'utilisation de la technique de foration par Marteau Fond de Trou (MFT)

1) FORAGES AU MFT

- Foration au rotary à l'air en Ø 12"1/4 dans les terrains de surface et mise en place d'un tubage provisoire de diamètre 10" reconnaissance au diamètre de 165 mm (6" 1/2) ;
- Foration au MFT en Ø 6"1/2 dans les terrains durs et mi-durs
- Alésage au MFT en Ø 8"1/2
- Mise en place d'un élément de décantation de 3 ml en PVC 6" plein obturée par un bouchon de pied ;
- Mise en place de tubage crépiné (fentes 1 mm) en PVC 6" sur la hauteur indiquée par le contrôleur;
- Mise en place du tubage plein en PVC 6" jusqu'à dépasser au moins 70 cm de la surface.

2) GRAVILLONNAGE

- Mise en place de l'espace annulaire avec des graviers jusqu'à environ 10 m au-dessus des crépines de graviers de 2 à 4 mm de diamètre pour les forages en MFT.
- Mise en place d'un bouchon d'argile de 2 m d'épaisseur au-dessus du gravier (packer).
- Remplissage avec du tout-venant jusqu'à 6 m de la surface.

3) PROTECTION DE LA TETE DES FORAGES

- Cimentation en tête sur 6 m ;



- Mise en place d'un capot métallique de protection en surface.

ARTICLE 14. DEVELOPPEMENT DES FORAGES

Le développement des forages se fera à l'air lift aussitôt après la mise en place de la colonne de tubage et le gravillonnage du forage, à l'aide d'une colonne d'injection d'air de 1"½. La durée de soufflage sera indiquée par le contrôleur à l'obtention d'une eau claire.

La durée du développement à l'air lift sera **d'au moins deux heures**. Le développement sera ensuite poursuivi à la pompe **immergée immédiatement après l'air lift** jusqu'à obtention de l'eau claire sans particules sableuses ou argileuses.

ARTICLE 15. ESSAIS DE POMPAGE

Le pompage sera effectué de 2 manières :

- un essai par paliers ou essai de puits pour connaître le débit d'exploitation de l'ouvrage ;
- un essai de longue durée ou essai de nappe pour connaître la géométrie et les caractéristiques hydrodynamiques du système aquifère.

Entre les deux essais, il faut attendre que la nappe reprenne approximativement son niveau initial.

Les deux essais permettront de connaître les conditions optimales d'exploitation du système aquifère.

Toutefois le plan de pompage sera défini dans les deux cas par le superviseur des travaux.

- L'essai par palier sera à réaliser avec quatre (04) paliers séparés d'une heure chacun. Chaque palier est suivi d'une heure d'observation de la remontée ;
- L'essai de longue durée à débit constant sera de 24 heures suivies de 12 heures d'observation de la remontée.

Le contrôleur peut décider de prolonger cet essai pour la durée nécessaire à l'obtention des caractéristiques du forage.

ARTICLE 16. ANALYSE DE L'EAU

L'entrepreneur prélèvera au cours de l'essai des échantillons d'eau qu'il analysera tout de suite après le prélèvement à la température, au pH et à la conductivité.

L'Entreprise prélèvera ensuite, en fin de pompage d'essai, un échantillon de deux litres d'eau en vue d'une analyse physico-chimique qui sera réalisée aux frais de l'entreprise dans un laboratoire agréé à Nouakchott.

L'analyse physico-chimique portera au moins sur : la température, le pH, la dureté, la conductivité ainsi que les ions suivants : Cl⁻, SO₄²⁻, HCO₃⁻, CO₃²⁻, NH₄⁺, NO₂⁻, NO₃⁻, Ca²⁺, Mg²⁺, Na⁺, K⁺, Fe³⁺, Mn²⁺.



ARTICLE 17. CARACTERISTIQUES DES CHATEAUX D'EAU

Construction d'un château d'eau de 5 m³ surélevé de 6 mètres en BA y compris toutes suggestions.
L'entrepreneur a en charge de fournir les dossiers d'exécutions complets ainsi que les notes de calcul des différents ouvrages.

Les fouilles et les fondations des châteaux d'eau seront réalisées avec des dimensions suffisantes afin de permettre une circulation aisée autour de l'ouvrage.

Le fond de fouille sera soigneusement nivelé et régularisé.

Il sera veillé à l'absence de tout corps solide, débris ou impuretés au fond de fouille.

ARTICLE 18. CARACTERISTIQUES DES BORNES FONTAINES

- ✓ Les bornes fontaines sont en béton armé dosé à 350 kg/m³.
- ✓ Chaque unité comprend :
 - ✓ un massif en béton armé de 1.00 x 1.00 x 1.20
 - ✓ une aire assainie de 3.00 x 3.00 en B.A avec puits perdu
 - ✓ trois sorties de distribution en diamètre 32 mm équipées de robinet
 - ✓ des équipements de gestion de la borne fontaine (compteur, vannes d'arrêt, le tout casé dans un dispositif condamnable aménagé dans le massif de la borne fontaine (pour le détail d'équipements voir plans d'exécution).
- ✓ un puits perdu construit en parpaings pleins de 0.15 x 0.20 x 0.40, de 1,50 m de profondeur avec une section de 0.80 x 0.80 (dimensions internes du regard). Il sera rempli de moellons et un tuyau en PVC d=90 mm devra traverser la dalle du fond jusqu'à 0.30 m en dessous. Le tuyau PVC sera ancré d'au moins 0.50 m dans la couche de sable.
- ✓ une dalle en béton armé d'épaisseur 5 cm, ferraillée et quadrillée en acier T8 à mailles carrées de 0.15 x 0.15 m sera mise en place conformément aux détails des plans.

ARTICLE 19. CARACTERISTIQUES DES CHAMPS SOLAIRES

Localités	Structure	Tension nominale (V)	P crête de module (W)	Nbre de panneaux	caracteristiques pompes (W)
EI Wihde	3SR1	12/24	250	16	Q=5m ³ /h ,HMT= 70m
EI Vouj	2SR1	12/24	250	16	Q=5m ³ /h ,HMT=70m
Kahmeit	3SR1	12/24	250	16	Q=5m ³ /h ,HMT=70m

NB : ces données sont indicatives et seront confirmées après la réalisation des forages et les panneaux seront de première qualité mono ou poly cristallin. L'Entreprise doit fournir le certificat de fabrication et de garantie des panneaux.

Chaque panneau photovoltaïque doit être muni d'une plaque signalétique indiquant ses caractéristiques techniques et d'identification:

- Le nom ou la marque du fabricant, et le pays de fabrication ;
- Le numéro ou la référence du modèle, et le numéro de série ;



- La puissance-crête (Wc), le courant de court-circuit (A) et la tension de circuit ouvert (V)
- La tension maximale admissible de fonctionnement du système.

ARTICLE 20. EQUIPEMENT TETE DE FORAGE

- un coude à grand rayon
- une vanne de réglage DN 3''/2'' à brides
- un compteur d'eau de type Woltex ou équivalent
- un manchon avec manomètre 15 bars
- un clapet anti-retour DN 3''/2'' à faible perte de charge
- un robinet de puisage de 25 mm installé sur la conduite tête de forage
- une ventouse DN 50;
- un Support de la tête de forage en AG
- un joint jubault adaptable à tous les diamètres type Victaulic ou équivalent pour raccordement à la canalisation de refoulement en Pehd DN 50 vers le réservoir et la conduite tête de forage en AG 2'' PN 10.

ARTICLE 21. EQUIPEMENT ANNEXES

Les réservoirs d'eau seront équipés chacun de :

- une échelle extérieure y compris garde-corps
- une échelle amovible, permettant à descendre dans la cuve, 40 cm de largeur, avec un dispositif d'attache pendant son stockage,
- une couverture en acier galvanisée sur le trou d'accès.
- une conduite d'aération
- un tuyau d'arrivée en A.G PN 10 (voir plan)
- un tuyau de départ en A.G PN 10 muni d'une vanne à bride et compteur PN 10
- une vidange en A.G munie d'une vanne à bride PN 10
- un trop-plein en A.G lié à la vidange en aval de la vanne
- un trop-plein en A.G de 32 mm pour l'indication de niveau max d'eau dans le réservoir.
- une dalette et garde corps à mi parcours en béton armé

Partie 3 : Déroulement des travaux

ARTICLE 22. PLANNING DES TRAVAUX



1) DELAI D'EXECUTION

La durée prévue des travaux est de trois (3) **mois**.

2) CHRONOGRAMME D'INTERVENTION

L'entrepreneur présentera au maître d'ouvrage pour approbation un chronogramme d'intervention sur les différents sites après qu'il eut pris connaissance des itinéraires d'accès. Ce chronogramme présentera le circuit prévisionnel que l'entrepreneur compte suivre pour réaliser les forages concernés

ARTICLE 23. IMPLANTATION DES OUVRAGES

1) ECHANTILLONS DE TERRAINS

Pour chaque forage, l'entrepreneur prélèvera des échantillons de terrain :

- à chaque mètre (1 m) foré ;
- à chaque changement de terrain.

Ces échantillons seront tenus à la disposition du contrôle et de la supervision.

2) MESURES EN COURS DE TRAVAUX

Pendant la réalisation des forages, des travaux ci-dessous seront relevés contradictoirement sous la supervision du représentant du Maître d'ouvrage :

- La profondeur des venues d'eau avec précision;
- Les vitesses d'avancement pour chaque changement de terrain ou chaque changement de tiges.

Ces différentes mesures seront consignées sur le cahier de chantier.

ARTICLE 24. DIRECTION DES TRAVAUX

La direction des travaux, assurée par l'Ingénieur Conseil, portera sur :

- Les implantations des ouvrages ;
- Les profondeurs des forages et diamètre de foration ;
- Les décisions sur la poursuite ou l'arrêt des forages ;
- Leur équipement ou leur abandon ;
- Le plan d'équipement

Ces décisions résulteront de l'application de consignes générales ou particulières notifiées sur le chantier.

A cette fin, l'Entrepreneur maintiendra en service un réseau de liaisons téléphoniques avec son chantier et y donnera en permanence accès au représentant du Maître d'ouvrage.

**ARTICLE 25. CARACTERISTIQUES DES TUBAGES**

Les tubages seront en PVC avec filetage carré dans la masse, par tuyaux de 6 mètres. Ils devront présenter toutes garanties de résistance aux efforts de cisaillement, d'écrasement et de tension au cours de leur mise en place et durant l'exploitation des ouvrages. Ils ne devront pas posséder d'éléments susceptibles de se dissoudre dans l'eau ou de modifier sa potabilité.

Les crépines auront des fentes de 1 mm d'ouverture et seront de fabrication d'usine (pourcentage d'ouvertures de 15% de la surface).

ARTICLE 26. CIMENT

Le ciment à utiliser sera du ciment Portland artificiel 325 ou équivalent agréé par le contrôleur.

Il devra être livré en sacs de 50 kg à l'exclusion de tout autre emballage. Tout sac présentant des grumeaux sera refusé. Les récupérations de poussières de ciment sont interdites.

ARTICLE 27. GRAVIERS

Le gravier introduit dans l'espace annulaire des forages sera du gravier propre de quartz rond et calibré entre 2–4 mm (pour les forages en MFT). L'utilisation de tout autre gravier tel que du gravier concassé de carrière, sera soumise à l'agrément préalable de l'Ingénieur-conseil. L'emploi de gravier de latéritique ne sera pas autorisé.

ARTICLE 28. GARANTIE DE TRAVAUX

L'Entrepreneur s'engage à exécuter avec le matériel qu'il propose, tous les travaux dans les règles de l'art quelles que soient les conditions géologiques.

En cas d'incident en cours de forage ou d'équipement (chute de matériel dans le forage, coincement d'outils ou de tubages,...) pouvant entraîner l'abandon du forage, l'Entrepreneur sera astreint à recommencer un autre forage dans le voisinage immédiat du premier, il ne pourra prétendre à aucune rémunération pour le forage abandonné.

ARTICLE 29. RECEPTION DES TRAVAUX

Les travaux de forage, de soufflage, et d'essais de pompage feront l'objet de réceptions qui seront prononcées à l'issue :

- des essais de pompage qui seront contrôlés par l'Ingénieur ;
- de l'approbation par le maître d'ouvrage de l'analyse de l'eau.

La réception des forages sera réalisée en présence du représentant du maître d'ouvrage, de l'Ingénieur contrôleur des travaux et de l'entreprise. Elle fera l'objet d'un procès-verbal.



CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

N° BP	DESIGNATION	UNITE	QTE	P. UNITAIRE Hors taxes (MRU)	P. TOTAL Hors taxes (MRU)
1	ETUDES GEOPHYSIQUES				
1.1	Réalisation des études géophysiques pour les cinq sites	FF	3		
2	TRAVAUX DE FORAGES (LES FORAGES PEUVENT ATTENDRE 150 M DE PROFONDEUR AVEC UNE HYPOTHESE DE 4 FORAGES D'ESSAI PAR SITE)				
2.1	Foration au rotary à l'air ou à la boue en Ø 12"1/4 dans le terrain de surface, Installation d'un tubage provisoire (9"5/8) prévu pour permettre la foration au MFT en diamètre 6"1/2 et l'alésage au MFT en diamètre 8"5/8 si nécessaire, Reconnaissance en Ø 6"1/2 et Alésage au marteau fond de trou d'un trou en Ø 8"5/8	FF	3		
3	EQUIPEMENT DES FORAGES				
3.1	Fourniture et pose de tubes pleins en PVC 6" (avec centreurs), Fourniture et pose de tubes crépines en PVC 6" (avec centreurs), Fourniture et pose d'un tube décanteur en PVC de longueur 3 m, Fourniture et pose d'un massif de graviers de quartz roulé 2-4 mm (forages MFT), Bouchon d'argile au toit du massif de graviers (2 m), remblayage du forage par du tout-venant et cimentation en tête (6 m) et fourniture et pose d'un tube en acier 300 avec couvercle boulonné	FF	3		
4	DEVELOPPEMENT ET ESSAIS DE POMPAGE DES FORAGES				
4.1	Développement à l'air-lift et la pompe immergée jusqu'à obtention d'une eau claire dépourvue de sable et de particules en suspension, essais de pompage par paliers, essais de pompage longue durée et Analyse complète des échantillons d'eau	F	3		
5	DES 3 FORAGES ET CONSTRUCTION DE 3 RESEAUX D'AEP				
5.1	Construction d'un château d'eau de 5 m3 surélevé de 6 mètres en BA y compris toutes suggestions, fourniture et installation d'une station de pompage solaire complète (pompe immergée de marque Lorentz pouvant fournir un débit de 5 m3/h à 70m de HMT, panneaux solaires, supports, charpentes, variateur, coffrets et accessoires, colonne d'exhaure, câble de sécurité, sonde, équipements de tête de forage, et toutes sujétions...), construction de borne fontaine à 04 robinets et raccordement du nouveau forage au château d'eau y compris toutes suggestions	F	3		



5.2	Formation des comités villageois sur la gestion des réseaux d'Adduction d'Eau Potable (AEP)	F	3		
I.6	Sous Total Forages				



PAYS DE SOURCE ELIGIBLES AUX BIENS ET SERVICES

1. Le soumissionnaire doit être issu de fournisseurs éligibles, régulièrement et légalement installés en Mauritanie.
2. Les soumissionnaires seront considérés comme inéligibles s'ils sont actuellement suspendus, exclus ou réputés inéligibles, comme indiqué sur la liste des sites ci-dessous :
 - a. www.SAM.gov, par entité ou par individu, et/ou
 - b. Liste des personnes spécialement désignées et des personnes bloquées par le Trésor américain (à l'adresse : <http://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/SDN-List/Pages/default.aspx>), et/ou
3. Les personnes ou entités figurant sur la liste de désignation de sécurité des Nations Unies ou sur celle-ci (à l'adresse suivante : http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml).

DOSSIER DE SOUMISSION

11.1 Lettre d'accompagnement d'offre

La lettre d'accompagnement suivante devra être copiée sur du papier à en-tête et remplie / signée / estampillée par un représentant autorisé à signer au nom du soumissionnaire :

Adresser à : Counterpart International Nouakchott

Référence : Recrutement d'une entreprise spécialisée pour la réalisation clé en main de trois (3) forages positifs à énergie solaire dans des écoles de la Wilaya du Tagant, incluant les études géophysiques, la foration, les analyses de laboratoire, l'équipement, les essais de pompage et la construction des superstructures »

À qui de droit:

Je, soussigné, sou mets par la présente l'offre ci-jointe pour effectuer tous les travaux requis pour compléter les activités et les exigences décrites dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Je vous prie de recevoir mon offre ci-jointe.

Par la présente, je reconnais et accepte tous les termes, conditions, dispositions spéciales et instructions inclus dans la demande d'offres mentionnée ci-dessus. Je certifie également que moi et tous les services offerts en réponse à cette demande d'offre - sont autorisés à participer à cette demande de renseignement et de prix à compétition restreinte conformément aux conditions de cette invitation et aux réglementations de l'USDA.

En outre, je certifie que, au mieux de mes connaissances et croyances :

- Je n'ai aucune relation étroite, familiale ou financière avec un membre du personnel de Counterpart ou du projet Food For Education ;
- Je n'ai aucune relation étroite, familiale ou financière avec d'autres soumissionnaires qui ont déposé des propositions en réponse à la demande d'offres mentionnée ci-dessus ; et



- Les prix de notre offre ont été établis de manière indépendante, sans aucune consultation, communication ou accord avec un autre soumissionnaire ou un concurrent dans le but de restreindre la concurrence.

- Toutes les informations contenues dans notre proposition et toutes les pièces justificatives sont authentiques et exactes.

- Je comprends et accepte les interdictions de contrefaçon contre la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Je certifie par la présente que les représentations, certifications et autres déclarations ci-jointes sont exactes, à jour et complètes.

Signature autorisée :

Nom et titre du signataire :

Date :

Nom :

Adresse :

Téléphone et site Web :

Enregistrement de la société ou numéro d'identification du contribuable :

Je possède un compte bancaire actif (Oui / Non) ?

Nom officiel associé au compte bancaire (pour paiement) :

QUESTIONS ET REPONSES

Toutes questions relatives aux exigences techniques ou administratives à cet Appel d'Offre doivent être soumises par email à procurement.mauritania@counterpart.org dans l'objet du mail « **Questions Avis d'Appel d'offres pour l'adduction d'eau potable dans les écoles** »

Toutes les questions et réponses recueillies (Q & A) seront envoyées par courriel au plus tard le 9 mars 2026 à toutes les parties intéressées qui ont présenté des questions mais sans mention de l'origine **Tout soumissionnaire qui sera tenté d'entrer en contact, dans le cadre de cet appel d'offres, avec un membre du Personnel de Counterpart International par une voie autre que celle décrite ci-dessus risquera une disqualification de son offre.** Cette tentative pourrait même motiver une annulation de cet Appel d'Offre.

Les appels téléphoniques ne seront pas acceptés. Les questions et les demandes d'éclaircissement - et les réponses à celles-ci que COUNTERPART estime susceptibles d'intéresser les autres soumissionnaires seront publiées. Seules les réponses écrites publiées par COUNTERPART seront considérées comme officielles et auront un poids dans le processus d'appel d'offres et l'évaluation subséquente. Toute information verbale reçue des employés de COUNTERPART ou de toute autre entité ne devra pas être considérée comme une réponse officielle à toute question concernant cette demande de offres.

RESERVES

L'Administration de Counterpart International se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent appel d'offres.

Tous les coûts associés à la préparation et la soumission d'une offre en réponse à cet appel de demandes est de la seule responsabilité du soumissionnaire.



Veuillez noter qu'en cas de lacunes significatives concernant la réponse aux exigences de cette demande de offres, une offre peut être jugée "non recevable" et donc exclue de la compétition.

Counterpart se réserve également le droit d'user de son pouvoir discrétionnaire en renonçant à des irrégularités non significatives.

Les offres les plus compétitives sont demandées.

L'attribution de ce marché se fera uniquement sur la base des offres originales et reçues dans les délais impartis. Cependant, Counterpart se réserve le droit d'effectuer l'une des opérations suivantes :

- Counterpart peut mener des négociations avec et/ou demander des clarifications à tout soumissionnaire avant l'attribution d'un contrat.
- Bien que la préférence soit accordée aux soumissionnaires répondant à toutes les exigences techniques de cette demande de offres, Counterpart peut attribuer un contrat partiel ou
- Répartir le contrat entre différents fournisseurs, si cela est dans l'intérêt du projet McGovern- Dole.
- Counterpart peut éventuellement aussi annuler cet appel d'offres à tout moment.

Veuillez noter qu'en soumettant une réponse à cet avis appel d'offres, le soumissionnaire comprend que l'USDA n'est pas une partie à cette sollicitation et le soumissionnaire accepte que toute réclamation ci-dessous doit être présentée - par écrit avec des explications complètes - à Counterpart pour considération, car l'USDA ne tiendra pas compte des réclamations concernant les services effectués par les partenaires d'exécution. **Les offres reçues en retard ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.** Counterpart, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la réclamation pour le service en question.

INSTRUCTION SUR LA PRESENTATION DE L'OFFRE

Vous êtes invités à soumettre des offres signées et datées au bureau Counterpart **Mauritania** LOT 254, Tevraghzeina BP 3933 Nouakchott, Mauritanie au plus tard à l'heure exacte spécifiée dans cette demande.

Les Soumissionnaires devront fournir des offres comportant les informations suivantes :

- a) Le numéro de l'appel d'offres
- b) Le nom, les adresses (rue, courriel, autre) et le numéro de téléphone ;
- c) Lettre d'accompagnement.
- d) Informations sur les performances précédentes : inclure au moins 03 attestations dûment cachetées avec noms et personne à contacter attestant de l'expérience du soumissionnaire pour des travaux similaires (y compris les points de contact avec les numéros de téléphone et les adresses e-mail) ;
- e) Un Curriculum Vitae détaillé, mettant en évidence l'expérience pertinente pour cette mission.
- f) Une Proposition Technique comprenant : la compréhension des TDR, la méthodologie proposée pour réaliser la mission, un chronogramme détaillé des activités, et la démonstration de la pertinence de l'expertise.
- g) Une Proposition Financière détaillée (honoraires journaliers, frais de déplacement/subsistance, etc.).
- h) Les propositions financières seront soumises sous plis fermés et les offres techniques sur clés USB ou par email



Il est envisagé qu'un contrat de prestation à prix fixe ferme soit attribué au soumissionnaire qui soumet l'offre la plus compétitive. COUNTERPART se réserve le droit de ne pas attribuer de marché s'il est prouvé que les offres soumises ne répondent pas aux besoins de l'organisation. Les offres doivent être déposées au bureau ou envoyées par courrier électronique au plus tard à la date et à l'heure de clôture. Les offres reçues après l'heure et la date spécifiées seront considérées en retard et ne seront considérées qu'avec l'aval de COUNTERPART.

Toutes les propositions écrites soumises devront rester valides pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours civils après soumission de l'offre.

DATE LIMITE DE L'OFFRE ET PROTOCOLE

Les offres doivent être déposées envoyées sous plis fermes Counterpart International, lot 254 Tevragzeyna Nouakchott Mauritanie au **plus tard le 11 mars 2026 à 15hr00 heure de Nouakchott**. Les offres reçues après la date spécifiée seront considérées en retard et ne seront prises en compte qu'avec l'aval de Counterpart.

NOTIFICATION DE SÉLECTION

Avant la période d'expiration de la validité de la proposition, COUNTERPART avisera le soumissionnaire qui a déposé l'offre la plus compétitive par écrit ou par courriel.

Des clarifications et une révision des erreurs et omissions mineures peuvent être demandées. À la fin de l'un ou de l'autre, le soumissionnaire pourra être autorisé à déposer une offre révisée.

ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET DES TERMES ET CONDITIONS

En soumettant un devis/une proposition à Counterpart International, l'entreprise ou l'individu consent aux termes et conditions de la politique de confidentialité de Counterpart (<https://www.counterpart.org/terms-and-conditions/>), et donne à Counterpart International la permission de traiter les données personnelles de l'entreprise ou de l'individu spécifiquement pour l'exécution de, et les buts identifiés dans, ce document de sollicitation et en conformité avec les obligations légales de Counterpart en vertu des lois applicables des États-Unis et de l'Union européenne, la protection des données et les règlements et toute autre exigence légale applicable. L'entreprise/le particulier peut retirer son consentement à tout moment en contactant privacy@counterpart.org. Si le consentement est retiré, Counterpart se réserve le droit d'accepter ou de rejeter l'offre.

MODIFICATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES ET OFFRES REÇUES

1. Counterpart peut, à sa discrétion, pour quelque raison que ce soit, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une clarification d'un Soumissionnaire, modifier les documents d'appel d'offres par amendement. Tous les soumissionnaires potentiels qui ont reçu les documents d'appel d'offres seront informés de la modification par courrier électronique et ces modifications devront être pris en compte par les soumissionnaires conformément aux termes et conditions.



2. Tout soumissionnaire a le droit de retirer, modifier ou corriger son offre après l'avoir soumise à Counterpart, à condition que la demande d'un tel retrait, modification ou correction, ainsi que tous les détails de cette modification ou correction, soient reçus par Counterpart au contact de soumission indiqué ci-dessus avant l'heure fixée pour l'ouverture des plis. Counterpart peut demander des clarifications à tout soumissionnaire concernant son offre ; néanmoins, aucun soumissionnaire ne sera autorisé à modifier le prix de son offre ou à apporter toute autre modification importante après la date limite, à moins que la demande de propositions n'ait été modifiée ou que la date limite ne soit prolongée. Les clarifications qui ne modifient pas le prix de l'offre ou d'autres aspects importants de celle-ci peuvent être acceptées.



ANNEXE 1 (Formulaires de qualification)

Formulaire Liste de l'expérience générale de travaux

Nom du candidat : _____ Date: _____
 Nom de la partie au GE : _____ Numéro AAO : _____

Mois/ année de départ*	Mois/ année final(e)	Identification du marché	Rôle du candidat/partie
_____	_____	<i>[Insérer nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse : Nom du maître d'ouvrage Montant du marché en TTC :]</i>	_____
_____	_____	<i>[Insérer nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse : Nom du maître d'ouvrage Montant du marché en TTC :]</i>	_____
_____	_____	<i>[Insérer nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse : Nom du maître d'ouvrage Montant du marché en TTC :]</i>	_____
_____	_____	<i>[Insérer nom du marché : Brève description des Travaux réalisés par le candidat : Nom de l'Autorité contractante : Adresse : Nom du maître d'ouvrage Montant du marché en TTC :]</i>	_____



		<i>Adresse :</i> <i>Nom du maître d'ouvrage</i> <i>Montant du marché en TTC :]</i>	
--	--	--	--

*Inscrire l'année civile en commençant par la plus récente.

Nom *[insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]*

En tant que *[indiquer les fonctions du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de *[insérer le nom complet du Candidat]*

En date du _____ jour de *[Insérer la date de signature]*

Formulaire Liste de l'expérience spécifique de travaux

Nom du candidat : _____ Date: _____
 Nom de la partie au GE : _____ Numéro AAO : _____

Mois/ année de départ*	Mois/ année final(e)	Identification du marché	Rôle du candidat/partie
_____	_____	<i>[Insérer nom du marché :</i> <i>Brève description des Travaux réalisés par le</i> <i>candidat :</i> <i>Nom de l'Autorité contractante :</i> <i>Adresse :</i> <i>Nom du maître d'ouvrage</i> <i>Montant du marché en TTC :]</i>	_____
_____	_____	<i>[Insérer nom du marché :</i> <i>Brève description des Travaux réalisés par le</i> <i>candidat :</i> <i>Nom de l'Autorité contractante :</i> <i>Adresse :</i> <i>Nom du maître d'ouvrage</i> <i>Montant du marché en TTC :]</i>	_____
_____	_____	<i>[Insérer nom du marché :</i> <i>Brève description des Travaux réalisés par le</i> <i>candidat :</i> <i>Nom de l'Autorité contractante :</i> <i>Adresse :</i>	_____



		Nom du maître d'ouvrage Montant du marché en TTC :]	
--	--	--	--

*Inscrire l'année civile en commençant par la plus récente.

Nom [insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]

En tant que [indiquer les fonctions du signataire]

Signature [insérer la signature]

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de [insérer le nom complet du Candidat]

En date du _____ jour de [Insérer la date de signature]

Formulaire Matériel

Le Candidat doit fournir les détails concernant le matériel proposé afin d'établir qu'il a la possibilité de mobiliser [\[1\]](#) le matériel clé dont la liste figure dans les critères de qualification. Un formulaire distinct sera préparé pour chaque pièce de matériel figurant sur la liste, ou pour du matériel de remplacement proposé par le Candidat.

Pièce de matériel		
Renseignement sur le matériel	Nom du fabricant... ..	Modèle et puissance... ..
	Capacité... ..	Année de fabrication... ..
Position courante	Localisation présente	
	Détails sur les engagements courants	
Provenance	Indiquer la provenance du matériel o en possessiono en locationo en location venteo fabriqué spécialement	

Les renseignements suivants seront donnés pour le matériel en location.

Propriétaire	Nom du Propriétaire	
	Adresse du Propriétaire... ..	
	Téléphone... ..	Nom et titre de la personne à contacter



	Télécopie... ..	Télex... ..
Accords	Détails de la location / location-vente / accord de fabrication	

Nom *[insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]*

En tant que *[indiquer les fonctions du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Ayant pouvoir à signer l'offre pour et au nom de *[insérer le nom complet du Candidat]*

En date du _____ jour de *[Insérer la date de signature]*

Formulaire du Personnel

Personnel proposé

Le Candidat doit fournir les noms de personnels ayant les qualifications requises exigées. Les renseignements concernant leur expérience devront être indiqués dans le Formulaire ci-dessous à remplir pour chaque candidat.

1.	Désignation du poste
	Nom
2.	Désignation du poste
	Nom
3.	Désignation du poste
	Nom
4.	Désignation du poste
5.	Nom

Le candidat doit pouvoir justifier par tout document à l'appui de cette liste de la réalité de la disponibilité du matériel sauf au cas où il doit l'acheter.